



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250923-250923_007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

Publication : 01/10/2025



DELIBERATION N° 250923_007

OBJET : FONCIER : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AC 557 ET AC 558

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 26

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE à Michel FAURE - Thierry PONCHON à Marie-Christine BERTHOLLET - Corinne CHEVRON à Maryvonne MOUNIER - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Isabelle POULARD à Annie CHAPUIS - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Absents : Florence PAILLEUX - Cyril D'IPPOLITO - Aline CIZERON.

Secrétaire élue pour la session : Marie-Christine BERTHOLLET

Dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain (PVD) et plus particulièrement du projet de réaménagement du carrefour Saint Roch dans un but d'intérêt général avec la création de places de stationnement et d'espaces verts en proximité du centre-ville, il est intéressant que la commune puisse acquérir les parcelles suivantes AC 557 et AC 558 situées respectivement boulevard de la résistance et 5 rue Eugène Provot, en complément de l'acquisition des parcelles cadastrées AC 560 – AC 562 – AC 563 – AC 744 – AC 886 – AC 1043 – AC 559 situées 9 rue Eugène Provot, en vue de la réalisation totale du projet de stationnement.

En effet, suite à une étude trafic et de stationnement par un cabinet spécialisé, les conclusions relatives aux difficultés de stationnement notamment en centre-ville révèlent un déficit surtout les jours de fortes affluences.

Il est envisagé la signature d'un compromis de vente avant la fin 2025, puis la signature de l'acte notarié relatif à la vente lors du premier semestre 2026.

Le conseil municipal sera invité à valider l'acquisition des parcelles AC 557 et AC 558 au prix de 160 000 € et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ou tous documents relatifs à cette acquisition. Les frais de notaire sont à la charge de la commune de Chazelles-sur-Lyon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE**, l'acquisition des parcelles AC 557 et AC 558 au prix de 160 000 € ;

- **DIT** que les frais de notaire des actes afférents à l'acquisition sont à la charge de la commune de CHAZELLES-SUR-LYON ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à la présente délibération, y compris les actes notariés.

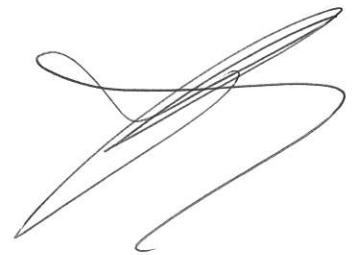
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance,
Marie-Christine BERTHOLLET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250923-250923_007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

Publication : 01/10/2025

